



Service Départemental D'Incendie
et de Secours
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 ABYMES
☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 48 36 19

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2018/1906-06

Objet : Avenant à la convention de la COM de SAINT-MARTIN Année 2018.

L'an deux mil dix-huit le 19 Juin à 09 heures 00, le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, président du conseil d'administration, par suite de sa convocation en date du 13 Juin 2018.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 19 juin 2018.		
Membres du CASDIS			
	Nom	Prénom	Fonction
	MAIRE	Eric	Préfet
	BOREL-LINCERTIN	Josette	Présidente du Conseil Départemental
	GROSSE	Loïc	Directeur de cabinet du préfet
Représentants du Conseil Départemental			
Titulaires		Fonction	
x	ABAILLE	Aurélien	
	ANSELME	Jacques	2 ^{ème} vice-président
	BAJAZET	Clodomir	1 ^{er} vice-président
	BENIN	Justine	
x	DAN	Juliana	
	ERDAN	Nicole	
	GALANTINE	Louis	
	LERUS	Chantal	
x	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
x	SIGISCARD	Marcel	
Suppléants		Fonction	
	BAJAZET	Claudine	
	BERNARD	Marlène	
	DARTRON	Jean	
	DULAC	Daniel	
	ETZOL	Maryse	
	MORNAL	Blaise	
x	RAUZDUEL	Rosan	
	ROBERT-LAMPONI	Baptistia	
	RODES	Brigitte	
	SAINT-SAUVEUR	Marie-Chantal	

Présents		Représentants des communes	
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
x	LOUIS-CARABIN	Gabrielle	
	MARC	Jeanny	
x	MAGLOIRE	Claude	3 ^{ème} vice-président
	DESSOUT	Justin	
x	DELUMEAU	Claudiel	
Suppléants			
	VAIRAC	Charles	
	LEOGANE	Jacky	
	HIRA	René	
	MANCHE	Molière	
Titulaires		Membres avec voix consultatives	
	CREUSOT	Philippe	Payeur Départemental
x	BISSAINTHE	Gilles	Président UDSPG
x	JERPAN	Tony	Médecin chef du SDIS
	MACCOW	Frantz	Représentants des SPP officiers
	BALLET	Charles	Représentant FO
x	ABDOUL	Achille	Représentant des SPV Officiers
	BOULON	Luc	Représentant des SPV Non Officiers
Suppléants			
	SINIVASSIN	Darius	Représentant des SPP officiers
x	ZOU	Jocelyn	Représentant FO
	BAJAZET	Siegfried	Représentant des SPV Officiers
	QUERIN	Yveline	Représentant des SPV Non Officiers
Y assistaient			
x	TIROLIEN	Alain	Chef du GGT
x	RILCY	Mario	Adjoint au GAF
x	CHARBONNE	Dominique	Assistante de Direction
x	MARC	Corinne	Chef du GAF

Secrétaire de séance : Mr Claude MAGLOIRE 3^{ème} Vice- Président.

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-12,

Vu la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions – modifiée ;

Considérant que chaque année par voie d'avenant, il est conclu avec les collectivités d'Outre-Mer (C.O.M.) une convention ayant pour objectif de fixer les modalités de coopération notamment financières avec le SDIS ;

Considérant que pour la collectivité de SAINT-MARTIN, il a été prévu dans le cadre de la conclusion de l'avenant 2018, d'inscrire au budget une somme en recette de fonctionnement de 2 300 000 euros, ;

Considérant que ces éléments budgétaires ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget primitif et du budget supplémentaire 2018 au SDIS de la GUADELOUPE ;

Sur le rapport du Président ;

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Autorise le Président du Conseil d'Administration à finaliser et signer l'avenant de la convention de gestion 2018 avec la collectivité de SAINT-MARTIN.

Article 2 : M. le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	08
Votants	08
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration

Fabert MICHELY



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :